



Communauté de Communes du Triangle Vert
Conseil Communautaire du jeudi 4 novembre 2021 à
SAULX
(Salle polyvalente)

—

Compte-rendu

Le quatre novembre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. GONZALES Benjamin,

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, GASNET Jean-Pierre, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, GOUX Patrick, JACQUES Marie-Ayette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis, GRANDVOINET François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, , FROIDEVAUX Cyrille, THOMAS Francis, LE CAIN Hervé, GAUDINET Bernard, GARET Éric, MUHLEMATTER Mickaël, PETON Benoit, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, GONZALES Benjamin, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, HUOT Jean-François, VEILLON Jean-Luc

Ont donné pouvoir (6) : GRANDJEAN-AMBERT Véronique à GONZALES Benjamin, HAEFFELE Edwige à GARET Éric, BAUMONT Laurence à COULIN Gérard, DUCHANOIS Pierre à ROSSE Christophe, LOUIS Véronique à TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre à GAUDINET Bernard

Absents excusés (8) : BARASSI Fabrice, BILQUEZ Raymond, BALAUD David, PERSONENI Gérard, DESMARTIN Jean, ROBERT René, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis

Présents non votants (0) :

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

I. Informations

- Présentation cadastre solaire par le PVVS
- Présentation Relais Parents Assistantes Maternelles
- Journée C. LEJEUNE – 15/11/21
- Passage VacciBus – 13/11/21

- Compte-rendu du conseil communautaire du 7 octobre 2021 : adoption du compte-rendu du dernier conseil communautaire - *envoyé par e-mail le 17 octobre 2021*

II. Rappel de l'ordre du jour

Marchés publics :

1. Convention de constitution d'un groupement de commande ponctuel pour l'acquisition de défibrillateurs
2. Achat de défibrillateur – demande de subvention DSIL

Enfance :

3. Convention Territoriale Globale : plan d'actions
4. Portail famille – mise en œuvre et financement
5. Délibération de principe sur le projet de construction de X micro-crèches sur le territoire

Economie :

6. Fonds Régional des Territoires – modification du règlement d'application local

Urbanisme :

7. Adhésion à l'agence d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

Ressources humaines :

8. Modification délibération 2021-65
9. Modification délibération 2021-67
10. Création emploi permanent AAP2
11. Création d'un poste permanent responsable site périscolaire

Finances :

12. Budget principal DM n°4
13. Budget périscolaire DM n° 3

III. Délibérations

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 4 novembre 2021

Le quatre novembre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. GONZALES Benjamin.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, GASNET Jean-Pierre, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, GOUX Patrick, JACQUES Marie-Ayette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis, GRANDVOINET François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, FROIDEVAUX Cyrille, THOMAS Francis, LE CAIN Hervé, GAUDINET Bernard, GARET Éric, MUHLEMATTER Mickaël, PETON Benoit, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, GONZALES Benjamin, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, HUOT Jean-François, VEILLON Jean-Luc

Ont donné pouvoir (6) : GRANDJEAN-AMBERT Véronique à GONZALES Benjamin, HAEFFELE Edwige à GARET Éric, BAUMONT Laurence à COULIN Gérard, DUCHANOIS Pierre à ROSSE Christophe, LOUIS Véronique à TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre à GAUDINET Bernard

Absents excusés (8) : BARASSI Fabrice, BILQUEZ Raymond, BALAUD David, PERSONENI Gérard, DESMARTIN Jean, ROBERT René, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-131 – Convention constitutive d'un groupement ponctuel de commande pour l'acquisition de défibrillateurs automatisés externes (DAE)

Par délibération du 7 octobre dernier, le conseil communautaire a été sollicité pour autoriser le Président à commander les défibrillateurs pour les communes. Il convient donc aujourd'hui, de constituer un groupement de commande conformément aux articles L2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique. Le groupement de commande est nécessairement constitué par une convention constitutive qui définit les règles de fonctionnement du groupement. Chaque commune membre devra délibérer afin d'autoriser la signature de cette convention. La commission chargée d'étudier les offres, sera être la commission d'étude des marchés publics adaptés de la CCTV. (La CCTV devra être en possession de toutes les délibérations des communes avant d'engager la procédure. Ces dernières devront donc être transmises avant le 26/11/21)

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs ;

- que la CCTV soit le coordinateur chargé de mener la procédure de passation et l' exécution du marché ;
- d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commande en qualité de coordinateur du groupement ;
- d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;
- d'autoriser le lancement de la consultation sous la forme d'une procédure adaptée ;
- d'accepter que les offres de cette commande soient étudiées par la commission d'étude des marchés adaptés de la CCTV ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à notifier et signer le marché ainsi que tous les documents nécessaires à sa passation pour le compte des membres du groupement de commandes

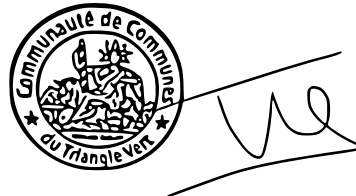
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR : 44

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Fait à SAULX, le 4 novembre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 4 novembre 2021

Le quatre novembre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. GONZALES Benjamin.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, GASNET Jean-Pierre, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, GOUX Patrick, JACQUES Marie-Ayette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis, GRANDVOINET François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, FROIDEVAUX Cyrille, THOMAS Francis, LE CAIN Hervé, GAUDINET Bernard, GARET Éric, MUHLEMATTER Mickaël, PETON Benoit, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, GONZALES Benjamin, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, HUOT Jean-François, VEILLON Jean-Luc

Ont donné pouvoir (6) : GRANDJEAN-AMBERT Véronique à GONZALES Benjamin, HAEFFELE Edwige à GARET Éric, BAUMONT Laurence à COULIN Gérard, DUCHANOIS Pierre à ROSSE Christophe, LOUIS Véronique à TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre à GAUDINET Bernard

Absents excusés (8) : BARASSI Fabrice, BILQUEZ Raymond, BALAUD David, PERSONENI Gérard, DESMARTIN Jean, ROBERT René, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-132 – Achat de défibrillateurs – financement – demande de subvention DSIL

Afin de réduire les coûts d'acquisition de défibrillateurs automatisés externes (DAE), il a été proposé lors du dernier conseil communautaire que la Communauté de Communes du Triangle Vert procède à une commande groupée.

Dans ce cadre, le conseil communautaire a validé la constitution du groupement de commande pour l'achat de 27 défibrillateurs pour les membres suivants :

- | | | |
|--------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| - ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE (1x) | - CCTV (2x) | - LA CREUSE (1x) |
| - AILLONCOURT (1x) | - CERRE-LES-NOROY (1x) | - LIEVANS (1x) |
| - AUTREY-LES-CERRE (1x) | - CHATENOIS (1x) | - MONTJUSTIN (1x) |
| - BETONCOURT-LES-BROTTE (1x) | - COLOMBE-LES-VESOUL (2x) | - POMOY (1x) |
| - BOREY (1x) | - CREVENY (1x) | - SERVIGNEY (1x) |
| - BOUHANS-LES-LURE (1x) | - DAMBENOIT-LES-COLOMBE (1x) | - SIVU de Champfleurey (1x) |
| - CALMOUTIER (1x) | - DAMPVALLEY-LES-COLOMBE (1x) | - VALLEROIS-LE-BOIS (2x) |
| | - EHUNS (1x) | - VELLEMINFROY (1x) |
| | | - VILLERS LE SEC (1x) |

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver l'opération (commande des défibrillateurs)
- d'approuver le plan de financement suivant :

Coût estimatif HT	:	56 000 € HT
Subvention Etat (DSIL) 45 %	:	25 200 € HT
Autofinancement 55 %	:	30 800 € HT

Conformément à la convention de groupement de commande, chaque membre du groupement remboursera à la CCTV (coordonnateur) sa part du marché correspondant au nombre de défibrillateurs achetés.

- de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR : 44

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Fait à SAULX, le 4 novembre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 4 novembre 2021

Le quatre novembre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. GONZALES Benjamin.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, GASNET Jean-Pierre, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, GOUX Patrick, JACQUES Marie-Ayette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis, GRANDVOINET François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, FROIDEVAUX Cyrille, THOMAS Francis, LE CAIN Hervé, GAUDINET Bernard, GARET Éric, MUHLEMATTER Mickaël, PETON Benoit, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, GONZALES Benjamin, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, HUOT Jean-François, VEILLON Jean-Luc

Ont donné pouvoir (6) : GRANDJEAN-AMBERT Véronique à GONZALES Benjamin, HAEFFELE Edwige à GARET Éric, BAUMONT Laurence à COULIN Gérard, DUCHANOIS Pierre à ROSSE Christophe, LOUIS Véronique à TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre à GAUDINET Bernard

Absents excusés (8) : BARASSI Fabrice, BILQUEZ Raymond, BALAUD David, PERSONENI Gérard, DESMARTIN Jean, ROBERT René, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-133 – Convention Territoriale Globale ; plan d'actions

La convention de Territoire Globale (CTG) va être signée avec la CAF d'ici la fin de l'année. La CAF et de la CCTV ont travaillé sur un plan d'actions. Les fiches actions contenues dans ce plan ont été validées par la commission « services à la population » le 26 octobre dernier. Le plan d'actions doit désormais être présenté et validé par le conseil communautaire :

Axe 1 : Placer l'enfant, l'adolescent, la famille au cœur des politiques publiques locales

Mener une politique sociale Enfance famille territorialisée

Action 1-1 : L'Accueil Petite Enfance

Action 1-2 : Redynamiser l'offre d'accueil individuel en Petite Enfance

Action 1-3 : Faire évoluer le service RAM en relais Petite Enfance

Action 1.4 : Renforcer les actions mutualisées pour les ALSH

Action 1.5 : Développer des temps privilégiés avec les parents sur les sites d'accueil de loisirs

Action 1.6 : Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap ou souffrant de problèmes de comportements

Action 1.7 : Offrir un environnement de haute qualité et sécuritaire aux enfants, aux jeunes, aux familles dans les structures intercommunales

Action 1.8 : Assurer une couverture optimale en matière d'accueil suite aux besoins de la population et aux compétences communautaires

Axe 2 : Jeunesse (12-17 ans)

Action 2.1 : Déploiement du poste animateur « PS jeunes »

Axe 3 : Animation de vie sociale

Action 3.1 : Renforcer les liens entre les lieux d'accueil et le service culturel de la CCTV
Développer les liens intergénérationnels

Axe 4 : Faciliter l'accès aux droits et aux services de proximité pour tous les habitants

Action 4.1 : Accompagner l'ensemble des usagers dans l'accès aux droits et aux services de proximité pour tous les habitants

Axe 5 : Développer l'offre de soutien à la parentalité

Action 5.1 : Evaluer la possibilité et l'opportunité de mettre en place un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) sur le territoire

Axe 6 : Renforcer l'ingénierie au sein des services de la Communauté de communes

Action 6.1 : Maintenir et développer une fonction de coordination pour accompagner la collectivité à définir et à mettre en œuvre ses ambitions notamment petite enfance, parentalité et jeunesse

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le plan d'actions présenté ci-dessus par :

POUR : 43

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 0

Fait à SAULX, le 4 novembre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 4 novembre 2021

Le quatre novembre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. GONZALES Benjamin.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, GASNET Jean-Pierre, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, GOUX Patrick, JACQUES Marie-Ayette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis, GRANDVOINET François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, FROIDEVAUX Cyrille, THOMAS Francis, LE CAIN Hervé, GAUDINET Bernard, GARET Éric, MUHLEMATTER Mickaël, PETON Benoît, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, GONZALES Benjamin, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, HUOT Jean-François, VEILLON Jean-Luc

Ont donné pouvoir (6) : GRANDJEAN-AMBERT Véronique à GONZALES Benjamin, HAEFFELE Edwige à GARET Éric, BAUMONT Laurence à COULIN Gérard, DUCHANOIS Pierre à ROSSE Christophe, LOUIS Véronique à TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre à GAUDINET Bernard

Absents excusés (8) : BARASSI Fabrice, BILQUEZ Raymond, BALAUD David, PERSONENI Gérard, DESMARTIN Jean, ROBERT René, DROUHARD Jean, BOILLLOT Régis

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-134 – Portail famille – mise en œuvre - financement

Les conseillers communautaires avaient été informés d'une étude pour la mise en œuvre d'un portail famille permettant de simplifier les démarches administratives des familles dont les enfants fréquentent les sites d'accueil périscolaire. L'accès au portail est ouvert 24h/24h. Dans ce cadre, la CCTV doit faire une demande de subvention au titre du fonds de transformation numérique des collectivités territoriales. Le financement serait de 100 %.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de valider la mise en œuvre du portail famille et d'approuver le plan de financement suivant : Coût : 6 798 € - Subvention : 6 798 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR : 44

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Fait à SAULX, le 4 novembre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 4 novembre 2021

Le quatre novembre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. GONZALES Benjamin.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, GASNET Jean-Pierre, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, GOUX Patrick, JACQUES Marie-Ayette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis, GRANDVOINET François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, FROIDEVAUX Cyrille, THOMAS Francis, LE CAIN Hervé, GAUDINET Bernard, GARET Éric, MUHLEMATTER Mickaël, PETON Benoit, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, GONZALES Benjamin, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, HUOT Jean-François, VEILLON Jean-Luc

Ont donné pouvoir (6) : GRANDJEAN-AMBERT Véronique à GONZALES Benjamin, HAEFFELE Edwige à GARET Éric, BAUMONT Laurence à COULIN Gérard, DUCHANOIS Pierre à ROSSE Christophe, LOUIS Véronique à TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre à GAUDINET Bernard

Absents excusés (8) : BARASSI Fabrice, BILQUEZ Raymond, BALAUD David, PERSONENI Gérard, DESMARTIN Jean, ROBERT René, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-135 – Délibération de principe sur le projet de construction de micro-crèches sur le territoire

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion qu'elle a signée avec l'Etat pour la période 2018 à 2022, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) s'est engagée notamment à poursuivre le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants. A ce titre, la convention réaffirme le soutien des CAF pour développer de nouveaux projets d'accueil avec un objectif de 30 000 nouvelles places et 66 % de l'augmentation du Fonds national d'action social (FNAS) sur la période est consacrée à la petite enfance.

Pour diverses raisons conjoncturelles (signature tardive de la convention d'objectif, calendrier des élections municipales, ...) et structurels (coûts, marges financières réduites des collectivités, ...),

l'objectif n'a pas été atteint. En conséquence, le conseil d'administration de la CNAF a adopté le plan « Rebond Petite Enfance » à hauteur de 200 000 millions d'euros qui consiste à un renforcement des dispositifs existants, connus des CAF et de leurs partenaires.

Ce plan vise en particulier à :

- Apporter un soutien exceptionnel, non pérenne, en complément des aides exceptionnelles mise en œuvre depuis mars 2020, afin de maintenir le parc existant ;
- Inciter les partenaires à poursuivre les objectifs de développement de l'offre d'accueil collectif et de rattrapage territorial inscrits dans la convention d'objectif, par la mis
- Soutenir l'exercice groupé de l'accueil individuel

Le territoire de la Communauté de Communes du Triangle Vert, situé en Zone de Revitalisation Rurale d'une part et non doté à ce jour d'établissement d'accueil petite enfance pourrait dans le cadre de ce plan rebond obtenir une aide de 22 500 € par place créée. Par ailleurs les mesures visant à réduire le reste à charge en fonctionnement s'appliqueront en matière de fonctionnement puisque la participation de la Caf sera abondée par un bonus territoire CTG qui s'élèvera à 3 600 €.

- Ces possibilités de financement sont conditionnées à la conclusion d'une convention territoriale globale entre la CAF et la CCTV qui soutiendra les éventuels projets. La signature de cette convention interviendra avant la fin de l'année 2021.
- Il est proposé au conseil communautaire de valider le principe de construction de micro-crèches sur les communes bénéficiant d'un site d'accueil éducatif.

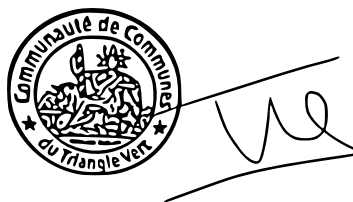
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR : 39

CONTRE : 2

ABSTENTIONS : 3

Fait à SAULX, le 4 novembre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 4 novembre 2021

Le quatre novembre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. GONZALES Benjamin.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, GASNET Jean-Pierre, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, GOUX Patrick, JACQUES Marie-Ayette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis, GRANDVOINET François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, FROIDEVAUX Cyrille, THOMAS Francis, LE CAIN Hervé, GAUDINET Bernard, GARET Éric, MUHLEMATTER Mickaël, PETON Benoît, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, GONZALES Benjamin, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, HUOT Jean-François, VEILLON Jean-Luc

Ont donné pouvoir (6) : GRANDJEAN-AMBERT Véronique à GONZALES Benjamin, HAEFFELE Edwige à GARET Éric, BAUMONT Laurence à COULIN Gérard, DUCHANOIS Pierre à ROSSE Christophe, LOUIS Véronique à TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre à GAUDINET Bernard

Absents excusés (8) : BARASSI Fabrice, BILQUEZ Raymond, BALAUD David, PERSONENI Gérard, DESMARTIN Jean, ROBERT René, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-136 – Fonds Régional des Territoires – modification du règlement d'application local

Dans le cadre de l'attribution des subventions FRT, le règlement d'application local restreint l'octroi des subventions aux entreprises implantées sur le territoire depuis le 16 mars 2020.

Afin d'ouvrir la possibilité d'octroi à toutes les entreprises installées sur le territoire, il est proposé au conseil communautaire de supprimer la date d'implantation dans le règlement d'application local.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR : 42

CONTRE : 2

ABSTENTIONS : 0

Fait à SAULX, le 4 novembre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT

SEANCE du 4 novembre 2021

Le quatre novembre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. GONZALES Benjamin.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, GASNET Jean-Pierre, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, GOUX Patrick, JACQUES Marie-Ayette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis, GRANDVOINET François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, FROIDEVAUX Cyrille, THOMAS Francis, LE CAIN Hervé, GAUDINET Bernard, GARET Éric, MUHLEMATTER Mickaël, PETON Benoît, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, GONZALES Benjamin, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, HUOT Jean-François, VEILLON Jean-Luc

Ont donné pouvoir (6) : GRANDJEAN-AMBERT Véronique à GONZALES Benjamin, HAEFFELE Edwige à GARET Éric, BAUMONT Laurence à COULIN Gérard, DUCHANOIS Pierre à ROSSE Christophe, LOUIS Véronique à TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre à GAUDINET Bernard

Absents excusés (8) : BARASSI Fabrice, BILQUEZ Raymond, BALAUD David, PERSONENI Gérard, DESMARTIN Jean, ROBERT René, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-137 – Adhésion à l'Agence d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

En vue d'engager la démarche d'élaboration du PLUi, et afin d'être accompagné dans cette démarche il convient de prévoir une assistance à maîtrise d'ouvrage. Dans ce cadre la CCTV souhaite contractualiser avec l'agence d'Urbanisme du Pays de Montbéliard. En amont de la signature de la convention future, il convient dans un premier temps d'adhérer à cette structure.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver cette adhésion et la cotisation annuelle ;
- de désigner 2 représentants qui siègeront à l'Assemblée Générale de l'ADU ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition d'adhésion et désigne MM. Bernard GAUDINET et Hervé EPLE comme représentants de la CCTV, par :

POUR : 35

CONTRE : 6

ABSTENTIONS : 3

Fait à SAULX, le 4 novembre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 4 novembre 2021

Le quatre novembre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. GONZALES Benjamin.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, GASNET Jean-Pierre, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, GOUX Patrick, JACQUES Marie-Ayette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis, GRANDVOINET François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, , FROIDEVAUX Cyrille, THOMAS Francis, LE CAIN Hervé, GAUDINET Bernard, GARET Éric, MUHLEMATTER Mickaël, PETON Benoit, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, GONZALES Benjamin, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, HUOT Jean-François, VEILLON Jean-Luc

Ont donné pouvoir (6) : GRANDJEAN-AMBERT Véronique à GONZALES Benjamin, HAEFFELE Edwige à GARET Éric, BAUMONT Laurence à COULIN Gérard, DUCHANOIS Pierre à ROSSE Christophe, LOUIS Véronique à TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre à GAUDINET Bernard

Absents excusés (8) : BARASSI Fabrice, BILQUEZ Raymond, BALAUD David, PERSONENI Gérard, DESMARTIN Jean, ROBERT René, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-138 - délibération modificative de la délibération n°2021-65 du 1^{er} juillet 2021 portant création d'un poste permanent Agence postale intercommunale

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-3 3° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu la délibération n°2021-65 du 1^{er} juillet 2021 portant création d'un d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à hauteur de 35h00 hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'agent postal intercommunal ;

Vu le budget de l'EPCI ;

Vu le tableau actuel des effectifs de l'EPCI ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes du Triangle Vert est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,

CONSIDÉRANT l'évolution réglementaire prévue par le décret n°2021-1270 fixant un nouvel indice minimum de traitement et applicable depuis le 1^{er} octobre 2021,

CONSIDÉRANT que la délibération n°2021-65 susvisée prévoit le recours éventuel à un agent contractuel, si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, en application de l'article 3-3 3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent contractuel, quel que soit le temps de travail, pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants,

CONSIDÉRANT que la délibération n°2021-65 susvisée faisant mention du niveau de rémunération, il convient de modifier celui-ci conformément aux nouvelles dispositions réglementaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par :

POUR : 44

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

- *Décide, à compter du 01/12/2021, en cas de recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'art 3-3 3° de la loi n°84-53 susvisée, de modifier le niveau de rémunération de l'emploi permanent créé par délibération n°2021-65 susvisée au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet pour occuper les fonctions d'agent postal intercommunal comme suit :*
 - ✓ *Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 340 et l'indice brut maximum 486 / indice majoré maximum 420,*
 - ✓ *Précise que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.*
- *Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,*
- *Autorise le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.*

Fait à SAULX, le 4 novembre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 4 novembre 2021

Le quatre novembre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. GONZALES Benjamin.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, GASNET Jean-Pierre, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, GOUX Patrick, JACQUES Marie-Ayette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis, GRANDVOINET François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, , FROIDEVAUX Cyrille, THOMAS Francis, LE CAIN Hervé, GAUDINET Bernard, GARET Éric, MUHLEMATTER Mickaël, PETON Benoit, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, GONZALES Benjamin, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, HUOT Jean-François, VEILLON Jean-Luc

Ont donné pouvoir (6) : GRANDJEAN-AMBERT Véronique à GONZALES Benjamin, HAEFFELE Edwige à GARET Éric, BAUMONT Laurence à COULIN Gérard, DUCHANOIS Pierre à ROSSE Christophe, LOUIS Véronique à TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre à GAUDINET Bernard

Absents excusés (8) : BARASSI Fabrice, BILQUEZ Raymond, BALAUD David, PERSONENI Gérard, DESMARTIN Jean, ROBERT René, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-139 - Délibération modification de la délibération n° 2021-67 du 1^{er} juillet 2021 portant création d'un poste permanent Maison France Service

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-3 3° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu la délibération n°2021-67 du 1er juillet 2021 portant création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à hauteur de 35h00 hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'agent d'accueil Maison France Services ;

Vu le budget de l'EPCI ;

Vu le tableau actuel des effectifs de l'EPCI ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes du Triangle Vert est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,

CONSIDÉRANT l'évolution réglementaire prévue par le décret n°2021-1270 fixant un nouvel indice minimum de traitement et applicable depuis le 1er octobre 2021,

CONSIDÉRANT que la délibération n°2021-67 susvisée prévoit le recours éventuel à un agent contractuel, si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, en application de l'article 3-3 3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent contractuel, quel que soit le temps de travail, pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants,

CONSIDÉRANT que la délibération n°2021-67 susvisée faisant mention du niveau de rémunération, il convient de modifier celui-ci conformément aux nouvelles dispositions réglementaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par :

POUR : 44

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

- *Décide, à compter du 01/12/2021, en cas de recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'art 3-3 3° de la loi n°84-53 susvisée, de modifier le niveau de rémunération de l'emploi permanent créé par délibération n°2021-67 susvisée au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet pour occuper les fonctions d'agent d'accueil Maison France Services comme suit :*
- *Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 340 et l'indice brut maximum 486 / indice majoré maximum 420,*
- *Précise que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.*
- *Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,*
- *Autorise le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.*

Fait à SAULX, le 4 novembre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 4 novembre 2021

Le quatre novembre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. GONZALES Benjamin.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, GASNET Jean-Pierre, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, GOUX Patrick, JACQUES Marie-Ayette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis, GRANDVOINET François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, FROIDEVAUX Cyrille, THOMAS Francis, LE CAIN Hervé, GAUDINET Bernard, GARET Éric, MUHLEMATTER Mickaël, PETON Benoit, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, GONZALES Benjamin, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, HUOT Jean-François, VEILLON Jean-Luc

Ont donné pouvoir (6) : GRANDJEAN-AMBERT Véronique à GONZALES Benjamin, HAEFFELE Edwige à GARET Éric, BAUMONT Laurence à COULIN Gérard, DUCHANOIS Pierre à ROSSE Christophe, LOUIS Véronique à TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre à GAUDINET Bernard

Absents excusés (8) : BARASSI Fabrice, BILQUEZ Raymond, BALAUD David, PERSONENI Gérard, DESMARTIN Jean, ROBERT René, DROUHARD Jean, BOILLLOT Régis

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-140 – Création d'un emploi permanent Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe - 28 h 00 hebdomadaires

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-3 3° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de l'EPCI ;

Vu le tableau actuel des effectifs de l'EPCI ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes du Triangle Vert est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 28h00 hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'accueil et de secrétariat,

CONSIDÉRANT que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article 3-3 3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent contractuel, quel que soit le temps de travail, pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par :

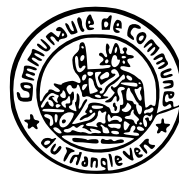
POUR : 43

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

- *Décide, à compter du 15/11/2021, de créer un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 28h00 hebdomadaires (soit 28/35^{ème} d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions d'agent d'accueil et de secrétariat relevant de la catégorie hiérarchique C et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,*
- *Se réserve la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'art 3-3 3° de la loi n°84-53 susvisée,*
- *En cas de recrutement d'un agent contractuel :*
 - ✓ *Précise que l'emploi permanent devant être créé est justifié par le fait que l'établissement public est un groupement de communes de moins de 15 000 habitants,*
 - ✓ *Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : expérience sur un poste similaire ou, à défaut, dans le domaine administratif et/ou comptable, connaissance des techniques d'accueil, bonne utilisation des outils bureautiques,*
 - ✓ *Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 340 et l'indice brut maximum 486 / indice majoré maximum 420,*
 - ✓ *Précise que le recrutement de l'agent contractuel est prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.*
- *Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,*
- *Autorise le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.*

Fait à SAULX, le 4 novembre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 4 novembre 2021

Le quatre novembre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. GONZALES Benjamin.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, GASNET Jean-Pierre, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, GOUX Patrick, JACQUES Marie-Ayette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis, GRANDVOINET François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, FROIDEVAUX Cyrille, THOMAS Francis, LE CAIN Hervé, GAUDINET Bernard, GARET Éric, MUHLEMATTER Mickaël, PETON Benoît, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, GONZALES Benjamin, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, HUOT Jean-François, VEILLON Jean-Luc

Ont donné pouvoir (6) : GRANDJEAN-AMBERT Véronique à GONZALES Benjamin, HAEFFELE Edwige à GARET Éric, BAUMONT Laurence à COULIN Gérard, DUCHANOIS Pierre à ROSSE Christophe, LOUIS Véronique à TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre à GAUDINET Bernard

Absents excusés (8) : BARASSI Fabrice, BILQUEZ Raymond, BALAUD David, PERSONENI Gérard, DESMARTIN Jean, ROBERT René, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-141 – Création d'un poste permanent – Adjoint Animation – 35 h 00 hebdomadaires

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de l'EPCI ;

Vu le tableau actuel des effectifs de l'EPCI ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'adjoint d'animation à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'animation en site périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par :

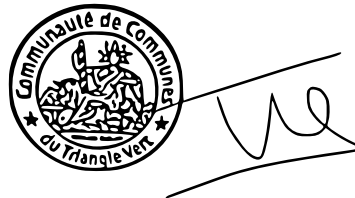
POUR : 49

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 0

- *Décide, à compter du 20/11/2021, la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint d'animation à temps complet afin d'assurer les fonctions d'animation en site périscolaire, relevant de la catégorie hiérarchique C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,*
- *Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,*
- *Autorise le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.*

Fait à SAULX, le 4 novembre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 4 novembre 2021

Le quatre novembre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. GONZALES Benjamin.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, GASNET Jean-Pierre, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, GOUX Patrick, JACQUES Marie-Ayette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis, GRANDVOINET François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, FROIDEVAUX Cyrille, THOMAS Francis, LE CAIN Hervé, GAUDINET Bernard, GARET Éric, MUHLEMATTER Mickaël, PETON Benoit, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, GONZALES Benjamin, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, HUOT Jean-François, VEILLON Jean-Luc

Ont donné pouvoir (6) : GRANDJEAN-AMBERT Véronique à GONZALES Benjamin, HAEFFELE Edwige à GARET Éric, BAUMONT Laurence à COULIN Gérard, DUCHANOIS Pierre à ROSSE Christophe, LOUIS Véronique à TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre à GAUDINET Bernard

Absents excusés (8) : BARASSI Fabrice, BILQUEZ Raymond, BALAUD David, PERSONENI Gérard, DESMARTIN Jean, ROBERT René, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-142 – Budget principal : Décision modificative n° 4

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la décision modificative n° 4 du budget principal 2021 suivante correspondant à des transferts de crédits :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	650.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	650.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-275 : Dépôts et cautionnements versés	0.00 €	650.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	650.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	650.00 €	650.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

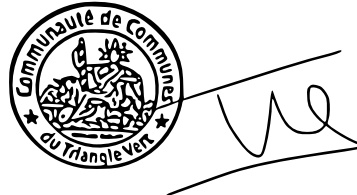
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR : 44

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Fait à SAULX, le 4 novembre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 14 octobre 2021

Le quatre novembre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. GONZALES Benjamin.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, GASNET Jean-Pierre, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, GOUX Patrick, JACQUES Marie-Ayette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis, GRANDVOINET François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, , FROIDEVAUX Cyrille, THOMAS Francis, LE CAIN Hervé, GAUDINET Bernard, GARET Éric, MUHLEMATTER Mickaël, PETON Benoit, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, GONZALES Benjamin, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, HUOT Jean-François, VEILLON Jean-Luc

Ont donné pouvoir (6) : GRANDJEAN-AMBERT Véronique à GONZALES Benjamin, HAEFFELE Edwige à GARET Éric, BAUMONT Laurence à COULIN Gérard, DUCHANOIS Pierre à ROSSE Christophe, LOUIS Véronique à TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre à GAUDINET Bernard

Absents excusés (8) : BARASSI Fabrice, BILQUEZ Raymond, BALAUD David, PERSONENI Gérard, DESMARTIN Jean, ROBERT René, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-143 - Objet : Budget Périscolaire – Décision Modificative n°3

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la décision modificative n° 3 du budget Périscolaire 2021 suivante correspondant à des transferts de crédits :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	68.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	68.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-275 : Dépôts et cautionnements versés	0.00 €	68.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	68.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	68.00 €	68.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

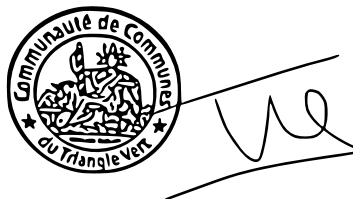
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR : 44

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Fait à SAULX, le 4 novembre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état